

**COMPTE RENDU DE LA REUNION du 16 avril 2021****Séance ordinaire**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 avril 2021 s'est réuni le vendredi 16 avril à 19h00 à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Natacha Beaufils, Etienne Rose, Laura Nicolas, Kévin Corruble, Laurent Thafournel.

Excusés : Alicia Hue (pouvoir à Natacha Beaufils), Guillaume Rigaux (pouvoir à Christian Dermont).

Absent excusé : Jean-Marie Stravaux

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 22h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) Matthieu Claeys à l'unanimité

**Approbation du Compte Rendu du 11 mars 2021**

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Arrêtés Municipaux**

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

- |            |  |
|------------|--|
| N° 05/2021 | Génie civil Fibre Optique en agglomération RD 27<br>(Route d'Yvetot et Route de Berville). |
| N° 06      | Travaux de voirie en agglomération RD 20.  |

**Rapport des commissions**

Reporté lors du prochain conseil municipal

**N° D2021-04-01****Vote du Compte de Gestion 2020**

Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est dressé par le receveur, il comprend les états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, les restes à recouvrer et les restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Compte de Gestion 2020 étant identique au Compte Administratif 2020 il est adopté par 10 voix pour 0 Contre.

#### **N° D2021-04-02**

#### **Compte Administratif 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Christian DERMONT, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant qu'Alain LÉBOUC, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Christian DERMONT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Vu l'exposé de Christian Dermont et la présentation de la note de synthèse du Compte Administratif 2020, (jointe en annexe 1)

Après en avoir délibéré, à la majorité : 9 voix pour 0 contre.

Alain LÉBOUC ne participant pas au vote.

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b>En Fonctionnement</b>	Report en Fonctionnement 2019	43 350,81 €
	Les dépenses s'élèvent à	139 498,37 €
	Les recettes s'élèvent à	182 412,61 €
	<b>Excédent de Fonctionnement</b>	<b>42 914,24 €</b>
<b>En Investissement</b>	Les dépenses s'élèvent à	25 106,84 €
	Les recettes s'élèvent à	28 062,88 €
	excédent d'Investissement reporté	2 956,04 €
	<b>Reste Solde des restes à réaliser</b>	<b>0 €</b>
	<b>Déficit d'investissement 1068</b>	<b>0 €</b>

**N° D2021-04-03****Affectation de résultats**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'inscrire à nouveau en report au BP 2021 :

- Au compte 002 recettes de Fonctionnement la somme de : **42 914,24 €**
- Au compte 001 solde d'exécution d'investissement de : **2 956,04 €**
- Au compte 1068 recettes d'Investissement la somme de : **0 €**
- Restes à réaliser de : **0 €**

**N° 2021\_04\_04****Redevance d'Occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication (RODP télécom)**

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;  
Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreaux contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **41,29 Euros**
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **55,05 Euros**,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : **27,53 Euros**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

### ***N° 2021\_04\_05***

#### ***Redevance d'Occupation du Domaine Public Réseau Gaz***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune d'Amfreville-Les-Champs par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz par les canalisations particulières.

Monsieur le Maire propose :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- Que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois linéaire, arrêté à la période susvisée et à l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

$$\mathbf{PR\ 2021 = [(0,035\ \text{Euros} \times L) + 100\ \text{Euros}] \times 1,27}$$

(L : longueur en mètres)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

**N° 2021\_04\_06**  
**Subventions 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2021 les subventions suivantes sous réserve des documents attendus des différentes associations.

**Tableau des subventions aux associations**

<b>Tiers</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
AACD	452,71 €	0 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB YVETOT	15,00 €	0 €
CLUB ECHECS	15,00 €	0 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES YVECRIQUE	100,00 €	200,00 €
ECOLE SAINTE-MARIE	500,00 €	500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €	50,00 €
CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT)	56,00 €	57,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)	40,25 €	0 €
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)	136,04 €	0 €
STE PROTECTRICE DES ANIMAUX LE REFUGE	175,00 €	174,00 €
UNION SPORTIVE DOUDEVILLAISE (FOOTBALL)	15,00 €	0 €
CLUB DES JEUNES DE DOUDEVILLE HANDBALL	15,00 €	45,00 €
ECOLE JEAN BRETON COOPERATIVE	0 €	30,00 €
DIVERS	0 €	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 570.00 €</b>	<b>1 106,00 €</b>

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L,5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et

arrêtés.

**N° 2021\_04\_07**

**Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

**FSL :**

Vu l'exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds de Solidarité Logement calculé sur la base de 0,78 € par habitant.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 133,38 €.

**N° 2021\_04\_08**

**Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

**FAJ :**

Vu l'exposé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes calculé sur la base de 0,23 € par habitant.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 39,33 €.

**N° 2021\_04\_09**

**Vote du Taux d'Imposition des taxes locales**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les ressources fiscales à taux constants (hors TH) pour l'année 2021.

**Produit fiscal attendu :**

<b>TAXE</b>	<b>Taux proposé</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe Foncière bâti (TFB)	35,44 %	29 911,00 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	26,81 %	9 491,00 €
Contribution Foncière Entreprise (CFE)	0.00 %	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>39 402,00 €</b>

**Taxe foncière (TFB) : 35,44 % voir Note de présentation annexée au BP 2021**

**N° 2021\_04\_10****Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action Locale (FAL)**

Monsieur le Maire précise au conseil-municipal que dans le cadre du Fonds d'Action Locale (FAL), la commune d'Amfreville-Les-Champs peut bénéficier d'une Dotation de l'Etat provenant du produit des amendes de police affecté par le Préfet sur proposition de la Commission Permanente du Département. Cette aide porte en priorité sur les aménagements et les équipements destinés à améliorer la sécurité routière.

Le taux de subvention peut-être de 30 % de la dépense HT

<b>Panneaux de signalisation routière</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
	<b>1 059,73 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- accepte qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès du Conseil Départemental et que des crédits soient engagés et crédités à la section d'Investissement au budget primitif 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 2021\_04\_11****Provision pour risques et charges**

Vu la délibération n° 2020\_04\_01 d'autorisation d'ester en justice « Dossier Constructions Illicites » ;

Vu l'attente en comparution devant le Tribunal Judiciaire ;

Vu l'attente en comparution devant le Tribunal Administratif ;

Monsieur le Maire propose une provision pour risques et charges pour un montant de 5000,00 € afin de couvrir tout frais d'avocat.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de constituer une provision pour risques pour un montant total de 5000,00 €
- d'imputer ce montant à l'article 6815 du budget communal 2021 pour 5000,00 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**N° 2021\_04\_12**

**Vote du budget Primitif 2021**

Vu l'exposé de Monsieur le maire et la présentation de la note de synthèse du budget primitif 2021, (jointe en annexe) après échange de vues, ce budget primitif est présenté au conseil municipal.

**FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	165 527,00 €	122 613,00 €
<b>002 RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS</b>		42 914,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>165 527,00 €</b>	<b>165 527,00 €</b>



**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	76 734, 00 €	73 778,00 €
<b>RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PPRÉCÉDENT</b>	0,00 €	0,00 €
<b>001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION REPORTÉ</b>		2 956,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>76 734 00 €</b>	<b>76 734,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>242 261,00 €</b>	<b>242 261,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte et vote le budget 2021.

**Informations :****Remerciements**

Monsieur le Maire remercie Alicia Hue pour sa participation le vendredi 9 avril 2021 à la collecte au bénéfice de la Banque Alimentaire.

**Parc Eolien**

La société Valeco est en étude de machines les plus adaptées au projet suite à l'étude acoustique complémentaire menée cet hiver.  
La prochaine rencontre est prévue courant mai.

**Dégradation panneaux de signalisation routière**

Un constat a été établi suite à la dégradation de panneaux de signalisation routière au carrefour de la RD 89 route de Gueulleville et de la VC 401 route de Bosc-Mare.

**Elections Départementales & Régionales des 20 et 27 juin 2021**

A chaque conseiller il est demandé en fonction du contexte sanitaire qui sera en vigueur de réfléchir à leur disponibilité pour la constitution de la tenue du bureau de vote.

### **Arrêté préfectoral autorisant de pénétrer dans les propriétés privées non closes**

Autorisation pour les agents du réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement. (Inventaire reptiles et amphibiens)

### **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Nous sommes toujours en attente de la part de Véolia :

- des devis d'extension de la DECI sur le bourg
- des mesures de débits sur les différents Poteaux d'Incendie (cf. contrat)

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Le projet du Plan Communal de Sauvegarde est finalisé et transmis aux services de la Préfecture pour avis.

La prochaine réunion du conseil municipal sera principalement réservé à l'approbation de ce PCS.

### **Questions diverses :**

Laura Nicolas aborde le sujet des projets d'investissement au cours de ce mandat.

Monsieur le maire rappelle les principaux points de la profession de foi :

- **Sécurité routière limitation de vitesse**

- En agglomération (RD 20 Route de Rouen ; RD 89 Route de la Fosse au Loup ; RD 27 Route de Berville
- Hors agglomération : RD 89 Route de Gueulleville

*Réflexions à mener en lien avec la Direction des Routes.*

2021 : réalisation de plateaux surélevés sur la VC 401 Bosc-Mare.

- **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)** sous la responsabilité police du maire.

- 3 devis en cours pour le bourg
- Reste à étudier
  - Yémanville
  - Gueulleville

2021 implantation de 2 poteaux d'incendie au hameau de Bosc-Mare.

- **Rénovation de l'église Saint-Pierre**

- Budget compris entre 200 000 et 300 000 €

- **Eclairage public**

- Réflexion sur des projets d'extension Route de Rouen, Route d'Yvetot

2021 réalisation de l'éclairage public en aérien à Bosc-Mare.

*A noter : tous les travaux sur le hameau de Bosc-Mare sont budgétisés avec la commune de Berville-en-Caux.*

Après échanges de vue monsieur le maire rappelle que ces projets feront l'objet de décisions du conseil municipal en fonction de nos capacités financières :

- Autofinancement ;
- Fiscalité parc éolien ;
- Emprunts.

En gardant à l'esprit de ne pas augmenter la pression fiscale.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 22h30

**Date de la prochaine réunion du conseil municipal :**

**Le vendredi 4 juin 2021**

**19h30 Salle communale**

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal  
du 16 avril 2021**

<b>N° 2021_04_01</b>	<b>Compte de Gestion 2020</b>
<b>N° 2021_04_02</b>	<b>Vote du Compte Administratif 2020</b>
<b>N° 2021_04_03</b>	<b>Affectation des résultats</b>
<b>N° 2021_04_04</b>	<b>Redevance d'Occupation du Domaine Public par les réseaux de télécommunication (RODP Télécom)</b>
<b>N° 2021_04_05</b>	<b>Redevance d'Occupation du Domaine Public Réseau Gaz</b>
<b>N° 2021_04_06</b>	<b>Subventions 2021</b>
<b>N° 2021_04_07</b>	<b>Fonds de Solidarité Logement (FSL)</b>
<b>N° 2021_04_08</b>	<b>Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)</b>
<b>N° 2021_04_09</b>	<b>Vote du Taux d'Imposition des taxes locales</b>
<b>N° 2021_04_10</b>	<b>Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action Locale (FAL)</b>
<b>N° 2021_04_11</b>	<b>Provision pour risques et charges</b>
<b>N° 2021_04_12</b>	<b>Vote du budget primitif 2021</b>